

Québec, le 20 avril 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la pétition déposée, le 18 mars 2015, par M. François Bonnardel, député de Granby, concernant la création d'un permis de distillateur artisanal et l'augmentation des points de vente permis aux producteurs artisanaux d'alcools québécois.

Lors de son discours d'assermentation, le Premier ministre m'a confié plusieurs mandats dont celui-ci : « *Vous faciliterez spécifiquement la mise en marché des produits alcoolisés fabriqués au Québec en vous inspirant du projet de loi 395 (Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et la Loi sur les permis d'alcool), déposé par votre collègue le député d'Huntingdon, Stéphane Billette.* ».

À cet égard, des travaux ont cours depuis le printemps 2014 en partenariat avec le ministère des Finances ainsi que le ministère de la Sécurité publique. Les travaux en sont actuellement à leur validation finale et un dépôt en chambre est imminent.

Je souhaite que ces précisions puissent répondre aux préoccupations exprimées dans la pétition du député de Granby et vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS

c. c. M. Philippe Couillard, Premier ministre
M^{me} Lise Thériault, Vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique
M. Carlos Leitão, ministre des Finances
M. Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement